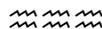


## **PROCÈS-VERBAL**

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **04 avril 2017**  
à 19 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

Mme Martine ALAFACI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, M. Denis KUSTER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Eliane HERZOG, Marie-Pascale STOESSLE, Michèle SCHNEIDER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Régine SORG, Christian BEYER, Henri VORBURGER, Bernard EICHHOLTZER, Rozenn RAMETTE, Véronique WETTLY-BANNWARTH et Jean-Luc FREUDENREICH.

Était absent excusé :

M. Léonard GUTLEBEN, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, qui donne procuration à M. Claude CENTLIVRE

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

En ouverture de séance, après avoir cordialement salué les présents, M. le Maire rend compte de sa participation à la récente assemblée générale annuelle de l'association des Plus Beaux Villages de France, qui s'est tenue à GORDES, dans le Vaucluse.

Les travaux des élus rassemblés à cette occasion ont notamment porté sur le fleurissement. La tendance générale de faire appel à davantage de fleurs vivaces et de graminées au détriment des annuelles devient un mouvement de fond, communément pratiqué ailleurs.

Parmi les nombreux et intéressants échanges d'expériences et témoignages, celui apporté par la commune de Yèvre-le-Châtel, dans le Loiret, a particulièrement retenu son attention. Trottoirs et bitume y ont été par endroits largement retirés, et remplacés par des bandes enherbées, le long desquelles ont été plantés des parterres fleuris. Certains endroits des rues Allmend, par exemple, pourraient selon lui se prêter à une expérimentation de dispositifs similaires.

M. le Maire indique également avoir, dans la foulée, représenté cette même association à BRUXELLES, à l'occasion d'une rencontre rassemblant les plus beaux villages du monde, puisque l'association, française d'origine, a essaimé dans toute l'Europe et même au-delà. Une initiative commune destinée à les rapprocher, la "journée romantique", est d'ailleurs en gestation. Tous les villages participants de France et d'ailleurs prévoient ainsi d'organiser simultanément une animation autour du thème du fleurissement.

### **POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 22 février 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 février 2017 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

### **POINT 2 : Affaires financières**

#### *2-1 : Affectation du résultat de fonctionnement 2016 – budget général*

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, étant rappelé que celui-ci peut être synthétisé ainsi qu'il suit :

	RÉSULTAT CA 2015	PART AFFECTÉE À L'INVEST.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A RÉALISER 2016	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
	A	B	C	D	E	F=A-B+C+E
INVEST.	-201 514,59		-180 258,07	D : 201 500,00 R : 55 800,00,00	-145 700,00	-527 472,66
FONCT.	622 391,88	361 314,59	512 197,99			773 275,28

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 ;

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement) ;

Après délibération,

⇒ DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 ainsi qu'il suit :

<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2016</b>	<b>773 275,28 €</b>
<b>Affectation obligatoire c/1068 :</b>	
À la couverture d'autofinancement et/ou exécution du virement prévu au BP (c/1068)	527 472,66 €
<b>Solde disponible à affecter :</b>	245 802,62 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	245 802,62 €
<b>Total affecté au c/1068 :</b>	<b>527 472,66 €</b>

⇒ PREND ACTE de la traduction budgétaire, dans le B.P. 2017, de cette décision :

- Recette c./ 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : .....527 472,66 €  
 - Recette c./ 002 (excédent de fonctionnement reporté) : .....245 802,62 €  
 - Dépenses c./ 001 (déficit d'investissement reporté=A+C) : .....381 772,66 €

## 2-2 : Investissements et projets 2017

Le Conseil municipal,

Après délibération,

⇒ APPROUVE les projets de travaux et d'acquisitions suivants, portés en section d'investissement 2017 du budget général (y compris les quelques acquisitions de faible valeur marquées d'un astérisque, assimilables à des investissements compte tenu de leur durée de vie ou de leur nature) - tous montants TTC :

Domaine	Nature du projet	Total de nouveaux crédits 2017 (A)	Reports de 2016 (B)	Total des crédits ouverts (C)=(A)+(B)
Bâtiments	Frais d'étude - salles et bâtiment - école élémentaire	7 500,00 €		7 500,00 €
Bâtiments	Accessibilité Eglise - étude seule (si besoin)	2 000,00 €		2 000,00 €
Bâtiments	Rideau salle de gym - complexe sportif Tuilerie	2 200,00 €		2 200,00 €
Bâtiments	Maison Mgr Stumpf - stores de la salle de Musique du R.D.C.	1 300,00 €		1 300,00 €
Bâtiments	Travaux sur radiateurs - maison des associations	800,00 €		800,00 €
Bâtiments	Installation point d'eau - atelier municipal	1 100,00 €		1 100,00 €
Bâtiments	Tapis d'entrée salle de basket - complexe sportif*	600,00 €		600,00 €
Bâtiments	Mise en œuvre de baguettes d'angle - complexe sportif la Tuilerie	2 400,00 €		2 400,00 €
Bâtiments	Étude de restructuration de l'ancienne salle polyvalente la Tuilerie (solde)	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €

Bâtiments	Rénovation des volets - école élémentaire	0,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €
Bâtiments	Réparations sur cloches église paroissiale - suite contrôle périodique	0,00 €	11 600,00 €	11 600,00 €
Bâtiments	Mise en place d'un compteur de calories - chaudière maison Mgr Stumpf	0,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Bâtiments	E.C. Marronniers - reliquats de petits aménagements - accessibilité handicapés	2 000,00 €		2 000,00 €
Bâtiments	Acquisition d'armoires pour l'atelier municipal	3 200,00 €		3 200,00 €
Bâtiments	Construction du complexe sportif la Tuilerie - solde de l'opération	0,00 €	200,00 €	200,00 €
Bâtiments	Réaménagement-extension de l'office du tourisme - reste à payer 2017	1 000,00 €	20 500,00 €	21 500,00 €
Bâtiments	Télégestion - chauffage E.C. les Marronniers	3 000,00 €		3 000,00 €
Bâtiments	Acquisition d'armoires de rangement - bureaux de la mairie	2 600,00 €		2 600,00 €
<b>Total Bâtiments</b>		<b>30 200,00 €</b>	<b>47 300,00 €</b>	<b>77 500,00 €</b>
Cimetière	Logiciel pour l'exploitation du cimetière (suivi des concessions, plan)	4 000,00 €		4 000,00 €
Cimetière	Exhumations au cimetière	-3 600,00 €	9 600,00 €	6 000,00 €
Cimetière	Aménagement d'un ossuaire	3 600,00 €	0,00 €	3 600,00 €
<b>Total Cimetière</b>		<b>4 000,00 €</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>13 600,00 €</b>
Ecoles	Abri à vélos - école maternelle	2 000,00 €		2 000,00 €
Ecoles	Panneaux d'évacuation - Ecoles	1 000,00 €		1 000,00 €
Ecoles	Tableau numérique - Ecole élémentaire / CP	5 000,00 €		5 000,00 €
Ecoles	Rénovation WC école élémentaire 2016 - solde	1 200,00 €	10 000,00 €	11 200,00 €
Ecoles	Acquisition d'un photocopieur - école maternelle	3 000,00 €		3 000,00 €
Ecoles	Mise en œuvre d'un plafond acoustique - 1 salle de classe - école maternelle	2 500,00 €		2 500,00 €
Ecoles	Mise en œuvre d'un plafond acoustique - 1 salle de classe - école maternelle (luminaires)	2 500,00 €		2 500,00 €
<b>Total Ecoles</b>		<b>17 200,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>27 200,00 €</b>
Environnement	Acquisition de bancs d'extérieur + poubelles	6 000,00 €		6 000,00 €
Environnement	Aménagements du Parc du Millénaire - cabanes en osier	4 100,00 €		4 100,00 €
Environnement	Aménagements du Parc du Millénaire - continuité des projets en cours (partenariat lycée horticole)	20 000,00 €		20 000,00 €
<b>Total Environnement</b>		<b>30 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 100,00 €</b>
Internet	Provision somme à payer à ROSACE constituée depuis plusieurs années	23 800,00 €	100 000,00 €	123 800,00 €
<b>Total Internet</b>		<b>23 800,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>123 800,00 €</b>
Police municipale	Armement de la police municipale	1 600,00 €		1 600,00 €
<b>Total Police municipale</b>		<b>1 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>
Pompiers	Equipements de protection individuelle - C.P.I.	4 500,00 €		4 500,00 €
Pompiers	Radios HYTERA - 4 ex.	1 600,00 €		1 600,00 €
Pompiers	Lot de sauvetage et de protection contre les chutes	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Pompiers	Véhicule tous usages - Pompiers	35 000,00 €		35 000,00 €
<b>Total Pompiers</b>		<b>41 100,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>41 600,00 €</b>
Urbanisme	Mise en conformité du PLU - "grenellisation"	0,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €
Urbanisme	Frais d'acte - affaires foncières	2 000,00 €		2 000,00 €
<b>Total Urbanisme</b>		<b>2 000,00 €</b>	<b>19 500,00 €</b>	<b>21 500,00 €</b>
Voirie & Réseaux	Acquisition d'un terrain rue des Fleurs	3 500,00 €		3 500,00 €
Voirie & Réseaux	Voirie - aménagements divers	16 900,00 €		16 900,00 €
Voirie & Réseaux	Travaux d'éclairage public - rue du Muscat	300,00 €	1 300,00 €	1 600,00 €
Voirie & Réseaux	Remplacement d'un garde-corps de dessableur près du camping	3 600,00 €		3 600,00 €
Voirie & Réseaux	Travaux d'économie sur réseau d'éclairage public - suite audit	6 500,00 €		6 500,00 €
Voirie & Réseaux	Réfection chemin vignoble - lieu-dit Mamsellenloch (à déduire en 2018 des crédits affectés au programme biennal de rénovation des chemins du vignoble)	4 200,00 €		4 200,00 €
Voirie & Réseaux	Parc du Millénaire - étude de pollution pour bassin rétention orage	8 000,00 €		8 000,00 €
Voirie & Réseaux	Frais de maîtrise d'œuvre (et frais annexes) - Parking Mairie	50 000,00 €		50 000,00 €

Voirie & Réseaux	Parking Mairie - réserve constituée pour travaux	210 000,00 €		210 000,00 €
Voirie & Réseaux	Assistance ADAUHR consultation maîtrise œuvre parking Mairie - phase 1	1 900,00 €		1 900,00 €
Voirie & Réseaux	Assistance ADAUHR - maîtrise œuvre parking Mairie - phase 2	3 100,00 €		3 100,00 €
Voirie & Réseaux	Parking Mairie - poursuite du projet (frais d'insertion)	1 200,00 €		1 200,00 €
Voirie & Réseaux	Frais d'archéologie - Parking Mairie - stade diagnostic (redevance d'archéologie prév.)	5 000,00 €		5 000,00 €
Voirie & Réseaux	Frais d'archéologie - Parking Mairie - stade ultérieur (fouilles complémentaires, si prescrites)	15 000,00 €		15 000,00 €
Voirie & Réseaux	Aménagement d'un trottoir rue des Etourneaux	0,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
Voirie & Réseaux	Solde marché 2016 VRD rue 3 Châteaux/r. Réservoir - réseaux secs	0,00 €	300,00 €	300,00 €
<b>Total Voirie &amp; Réseaux</b>		<b>329 200,00 €</b>	<b>4 700,00 €</b>	<b>333 900,00 €</b>
Sce Technique	Acquisition d'un souffleur et d'une tronçonneuse	400,00 €	2 000,00 €	2 400,00 €
Sce Technique	Fixation bancs centre-ville - projet abandonné	-4 200,00 €	4 200,00 €	0,00 €
Sce Technique	Acquisition d'une citerne pour GNR - atelier	2 000,00 €	700,00 €	2 700,00 €
Sce Technique	Acquisition d'une tablette informatique pour le service technique	300,00 €	700,00 €	1 000,00 €
Sce Technique	Acquisition de vestiaires*	400,00 €		400,00 €
Sce Technique	Acquisition d'une servante d'atelier	0,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
Sce Technique	Acquisition d'un diable*	240,00 €		240,00 €
Sce Technique	Acquisition d'un aspirateur pour atelier*	400,00 €		400,00 €
Sce Technique	Acquisition d'une scie circulaire*	550,00 €		550,00 €
Sce Technique	Acquisition d'un furet de canalisation*	450,00 €		450,00 €
Sce Technique	Mise en place d'un caillebotis sur fosse atelier	1 500,00 €		1 500,00 €
Sce Technique	Acquisition d'une affûteuse de chaînes*	340,00 €		340,00 €
Sce Technique	Accessoires de rangement dans l'atelier	3 000,00 €		3 000,00 €
Sce Technique	Acquisition d'équipements de protection individuelle - 1 pack par agent	1 400,00 €		1 400,00 €
Sce Technique	Matériel tondeuse / débroussailleuse et autres	5 000,00 €		5 000,00 €
Sce Technique	Acquisition d'un compresseur 100 litres	800,00 €		800,00 €
Sce Technique	Acquisition d'une bétonnière électrique 160L	800,00 €		800,00 €
Sce Technique	Acquisition d'une auge à béton plastique*	300,00 €		300,00 €
Sce Technique	Acquisition d'un chargeur batterie 12V*	120,00 €		120,00 €
Sce Technique	Acquisition d'une plateforme d'accès en hauteur	1 500,00 €		1 500,00 €
Sce Technique	Acquisition d'une armoire de rétention - produits hydrocarbures	700,00 €		700,00 €
Sce Technique	Equipement de signalisation de travaux sur 4 véhicules	4 000,00 €		4 000,00 €
Sce Technique	Fournitures électriques diverses	5 000,00 €		5 000,00 €
Sce Technique	Acquisition de projecteurs LED 30W*	300,00 €		300,00 €
Sce Technique	Acquisition d'un taille-haie sur perche à batterie	600,00 €		600,00 €
Sce Technique	Acquisition d'un aspirateur pour les agents d'entretien	700,00 €		700,00 €
Sce Technique	Percement d'une ouverture dans le mur du cimetière	2 200,00 €		2 200,00 €
<b>Total Sce Technique</b>		<b>28 800,00 €</b>	<b>9 900,00 €</b>	<b>38 700,00 €</b>
<b>Total général</b>		<b>508 000,00 €</b>	<b>201 500,00 €</b>	<b>709 500,00 €</b>

### 2-3 : Subventions aux associations pour 2017

Le Conseil municipal,

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ DÉCIDE l'attribution de subventions aux associations locales pour l'exercice 2017, ainsi qu'il suit :

Nom de l'association	Montant prévisionnel (ou * : montant plafond)
Œuvres sociales personnel communal	760,00 €
Foyer Club St Léon	200,00 €
Subvention FCSL - séances NAP (prévision - versement au réel)	600,00 €*
Réserve autres associations – NAP	500,00 €*
FCSL - section Tennis de Table	200,00 €
FCSL - Jeunes Licenciés	1 800,00 €
FCSL - Gymnastique Volontaire	200,00 €
FCSL - Gymnastique Seniors	200,00 €
FCSL - section musculation	200,00 €
Assoc. des Partenaires Economiques	200,00 €
Chorale Hommes	200,00 €
Chorale Mixte La Cantèle	200,00 €
U.N.C.	200,00 €
Club de l'Age d'Or	200,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	1 200,00 €*
Harmonie d'Eguisheim	1 800,00 €
Société d'Histoire	200,00 €
Amis des Cigognes	200,00 €
Coop. Scolaire école maternelle	1 316,00 €*
Coop. Scolaire école élémentaire	5 707,00 €*
Coop. Scolaire école élémentaire – classe de découverte (10 € / enfant)	260,00 €
Coop. Scolaire école maternelle – classe de découverte (10 € / enfant)	260,00 €
Fabrique de l'Eglise	200,00 €
Les P'tits Loups	200,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	200,00 €
Ass. des Parents d'Elèves d'Eguisheim	200,00 €
Ass. des Parents d'Elèves d'Eguisheim – Conseil municipal des enfants	200,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €
Festi'bal	200,00 €
Vélo Sprint Eguisheim	200,00 €
Team Exa Monocycle	200,00 €
Stocken Teartet	200,00 €
Couture du vignoble	200,00 €
Théâtre alsacien d'Eguisheim	200,00 €
Association Ensemble	200,00 €

⇒ DEMANDE à chaque association bénéficiaire d'une subvention la production d'un justificatif de tenue d'une assemblée générale au cours des douze derniers mois, qui conditionnera le maintien de l'octroi d'une subvention l'année suivante ;

⇒ ARRÊTE par ailleurs l'enveloppe prévisionnelle à allouer à la politique communale d'aide à la rénovation de maisons anciennes à hauteur de 11 000,00 € pour 2017 ;

⇒ DÉCIDE par ailleurs l'attribution de subventions à des associations non strictement locales pour l'exercice 2017, selon les montants suivants :

Association Arcangelo Alsace (Festival Musicalta)	1 000,00 €
Groupement d'action sociale du Haut-Rhin	1 280,00 €
SEPIA	200,00 €
Delta Revie	200,00 €
Prévention routière	40,00 €
Médiathèque Départementale	130,00 €
IRCOD Strasbourg	250,00 €

APAMAD	200,00 €
Banque alimentaire du Haut-Rhin	260,00 €
APAEI-ass.parens et amis enfants inadaptés-institut St André Cernay	200,00 €

- ⇒ PRÉCISE que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont portés au compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" du budget primitif 2017 ;
- ⇒ RECONDUIT, par ailleurs, comme depuis quatre ans, un volant budgétaire de 1 000,00 € tenu à la disposition de la commission communale de la Vie associative, lesquels crédits pourront être affectés, après accord systématique du Conseil municipal, à des demandes ponctuelles de soutien de diverses natures formulées par l'une ou l'autre association, dans le respect impératif d'une équité d'ensemble ;
- ⇒ APPROUVE enfin l'adhésion ou le renouvellement de l'adhésion de la Commune aux associations et organismes suivants, au titre de l'année 2017 :

Association / organisme	Cotisation prévisionnelle
Association des Maires des Communes Forestières	220,00 €
Association des Maires du Haut-Rhin	800,00 €
Amicale des maires du canton de Wintzenheim	550,00 €
Associations des Maires des communes touristiques	231,00 €
Association nationale des Villes et Villages Fleuris	200,00 €
ARCHIMENE	50,00 €
S.P.A. de COLMAR	1 308,89 €
Institut Régional de Coopération-Développement	100,00 €
Association Voix et route romanes	100,00 €
Fondation du Patrimoine	120,00 €
Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin	130,00 €
ADAUHR	500,00 €
Association Iter Vitis	100,00 €

#### 2-4: Vote des taux et du produit des impôts locaux 2017

Le Conseil Municipal,

Vu les bases d'imposition pour 2017 notifiées par les services fiscaux ;

Vu le coefficient de revalorisation applicable en 2017 aux valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux, fixé par le Parlement, au niveau national, à 0,40 % ;

Vu les travaux de la commission des Finances, réunie le 30 mars 2017, et sur sa proposition ;

Considérant le programme d'investissements 2017 et les besoins nécessaires à l'équilibre du budget ;

Considérant toutefois la hausse significative (+ 10,00 %) des taux de fiscalité additionnelle décidée par la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (C.C. PAROVIC), intervenant après une stabilité de sept ans, et l'entrée en vigueur à compter de 2017 des effets de l'adhésion de la collectivité à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, au travers d'une décision en ce sens de la communauté de communes, qui se traduira également par une légère hausse de la pression fiscale pour les contribuables locaux d'Eguisheim ;

Entendu les précisions, explications et éléments de contexte apportés par M. le Maire sur ces deux sujets, et donnant par ailleurs un éclairage complémentaire et comparatif sur les niveaux de taux pratiqués dans les autres communes membres de la C.C. PAROVIC, et rappelant enfin la très faible inflation constatée en 2016 ;

Considérant que tous ces arguments plaident en faveur d'une évolution mesurée des taux communaux pour 2017 ;

Après délibération,

Par 18 voix pour et 1 voix contre (M. Henri VORBURGER, qui motive sa position par son désaccord avec les décisions de la C.C. PAROVIC évoquées ci-dessus) ;

⇒ DÉCIDE de FIXER les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2017 aux niveaux suivants :

- Taxe d'habitation : ..... 19,87 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : ..... 13,80 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : ..... 50,48 %
- Cotisation foncière des entreprises :..... 23,76 %

soit une augmentation linéaire des quatre taux de 0,50 % par rapport à 2016 (hors revalorisation forfaitaire des bases) ;

⇒ DIT qu'en conséquence, au vu des bases notifiées, les recettes prévisionnelles attendues au titre de ces quatre taxes locales au cours de l'exercice 2017 s'élèveront à 1 043 910,00 €, ce montant étant porté au budget primitif 2017 au compte 7311 "contributions directes" ;

⇒ PRÉCISE que ce montant de 1 043 910,00 € s'entend hors produits fiscaux annexes, au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.), de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, de l'imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (I.F.E.R.), de la taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.C.O.M.), des allocations compensatrices, et hors mécanisme correcteur du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, auquel la Commune est appelée à contribuer à hauteur de quelque 154 323 € en 2017.

## 2-5 : Approbation du budget primitif 2017 – budget général

Le Conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2017, ci-annexé, et les travaux de la commission communale des Finances, réunie le 30 mars 2017 ;

Entendu l'exposé de M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, détaillant ce projet de budget 2017, passant en revue et commentant certaines nouveautés ou les principales modifications par rapport aux années passées ;

Entendu la présentation par les Adjointes des projets d'investissements dont ils assurent la supervision, de par leurs domaines de délégation ;

Entendu les débats tenus dans le cadre de cette présentation, au cours desquels sont émis divers avis, suggestions ou prises de position quant à certains des aspects du projet de budget ;

Après délibération ;

Par 18 voix pour et 1 abstention (M. Henri VORBURGER, abstention motivée par son opposition à la hausse des taux de la C.C. PAROVIC) ;

⇒ ADOPTE le budget primitif 2017 présenté, lequel peut se synthétiser comme suit :

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Reprise des résultats	Cumul – crédits ouverts pour 2017	Crédits effectivement votés par l'assemblée
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses	2 407 736,63 €			2 407 736,63 €	2 407 736,63 €
Recettes	2 161 934,01 €		245 802,62 €	2 407 736,63 €	2 161 934,01 €
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses	828 500,00 €	201 500,00 €	381 772,66 €	1 411 772,66 €	828 500,00 €
Recettes	1 355 972,66 €	55 800,00 €		1 411 772,66 €	1 355 972,66 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>				<b>3 819 509,29 €</b>	

⇒ PRÉCISE également que le présent budget prévoit la tenue à disposition de la commission communale de la Culture d'un volant de crédits de fonctionnement d'un montant de 2 000,00 €, ces crédits pouvant être affectés, selon les besoins réels constatés, à diverses catégories de dépenses (frais de bouche, achat de spectacles, acquisition ou location de matériel... ) ;

⇒ PRÉCISE, conformément aux instructions budgétaires et comptables M 14, que le niveau de vote du présent budget est le chapitre, à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés, et de deux opérations d'investissement (reliquats au titre du Complexe sportif la Tuilerie et du projet de réaménagement-extension de l'office du tourisme) ;

⇒ APPROUVE la rédaction suivante au titre de la présentation brève et synthétique exigée par l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit désormais que le vote du budget soit accompagné d'une présentation résumée de ses principales orientations, afin que le public puisse aisément en assimiler l'essentiel :

En l'absence de grand bouleversement ou d'évolutions très significatives, les prévisions de la section de fonctionnement demeurent globalement dans la droite ligne de l'année antérieure, une petite baisse de quelque 0,80 % étant observée en dépenses et en recettes.

S'agissant des dépenses, les charges à caractère général, deuxième chapitre, en volume, de la section de fonctionnement, progressent toutefois légèrement, de quelque 3,6 %.

Les prévisions concernant les charges de personnel sont contenues, et sont même en légère diminution de quelque 1,90 % par rapport à celles de 2016.

Parmi les évolutions les plus significatives, à noter les intérêts de la dette, qui sont en diminution notable d'environ 20 %, malgré la souscription d'un nouvel emprunt en 2016, qui traduit vraisemblablement une progressive amélioration du profil de dette, dont une part croissante de l'encours est souscrit à des conditions plus avantageuses que par le passé.

Du côté des recettes de fonctionnement, les évolutions sont généralement pareillement mesurées. Une prévision raisonnablement prudente (260 000 €, pour 293 748 € réalisé en 2016) des droits de stationnement, qui constituent la deuxième ressource communale de fonctionnement désormais, après le produit des impôts locaux, a été prise en compte.

Une nouvelle fois, la Dotation Globale de Fonctionnement est attendue en très nette diminution, étant toutefois précisé qu'au jour du vote, aucune notification précise n'est encore intervenue.

L'évolution de la contribution communale au F.P.I.C. (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle, également non notifiée, demeure l'une des autres principales inconnues, une certaine stabilité ayant été anticipée.

L'équilibre du budget est assuré par une légère hausse linéaire des taux d'imposition, de 0,50 %.

Au final, l'excédent de la section, destiné à l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement, ressort à quelque 642 500 €.

Bien qu'en retrait d'environ 10 % par rapport à 2016, année marquée par plusieurs chantiers d'envergure dont l'extension de l'office de tourisme, les crédits ouverts en section d'investissement demeurent à un niveau élevé, sans nouvel emprunt.

Le cap important de 500 000 € de dépenses d'investissement nouvelles (donc sans compter les dépenses non réalisées en 2016 et reportées) est ainsi une nouvelle fois atteint.

Parmi les projets retenus par le Conseil municipal, pour ne citer que les principaux, en montants :

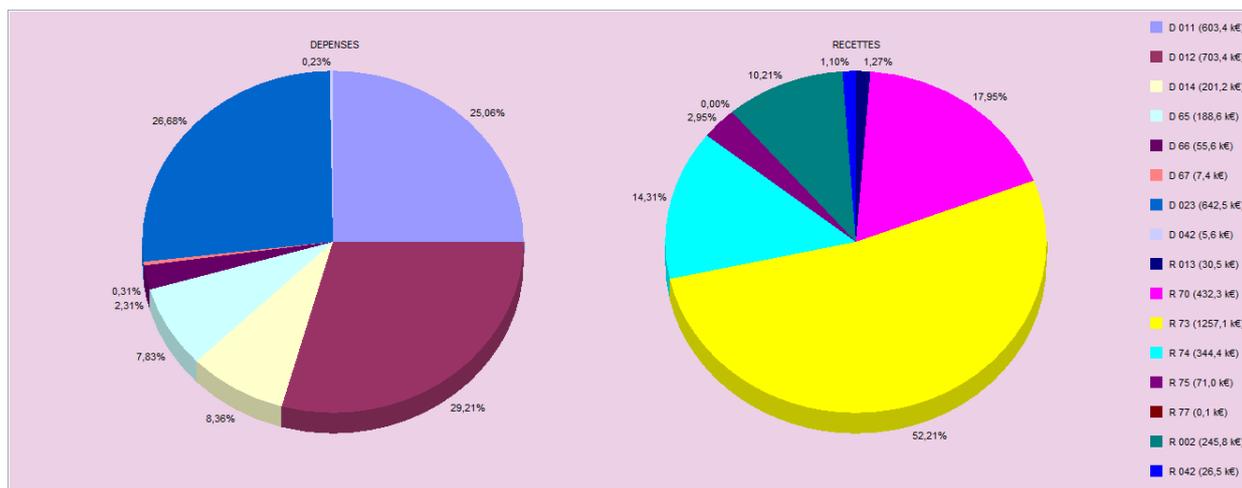
- L'engagement de l'extension-réaménagement du parking de la mairie, au travers des études préalables (maîtrise d'œuvre, frais d'archéologie et autres frais annexes) et de la constitution d'une réserve dans la perspective des travaux, devant en principe débiter en janvier 2018 ;
- La poursuite et l'accentuation des réserves constituées de la même façon pour le financement de la part communale du déploiement de la fibre optique, par le biais d'une subvention communale à verser à la Région ;
- La poursuite des aménagements engagés au Parc du Millénaire et à l'école maternelle (insonorisation d'une classe) ;
- L'acquisition d'un nouveau véhicule pour le corps de pompiers ;
- Divers menus travaux d'aménagement de voirie ;
- Achats d'équipements divers.

Parmi les autres dépenses de la section, un bond significatif du remboursement du capital de la dette est prévu, mais demeure exceptionnel car lié au remboursement d'un crédit-relais de 80 000 € souscrit l'an passé.

Sur le plan des recettes d'investissement, le Fonds de compensation de la TVA progresse très nettement, en rapport aux importantes dépenses de 2016. Les premiers effets de la hausse du taux de la taxe d'aménagement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 devraient également se faire sentir.

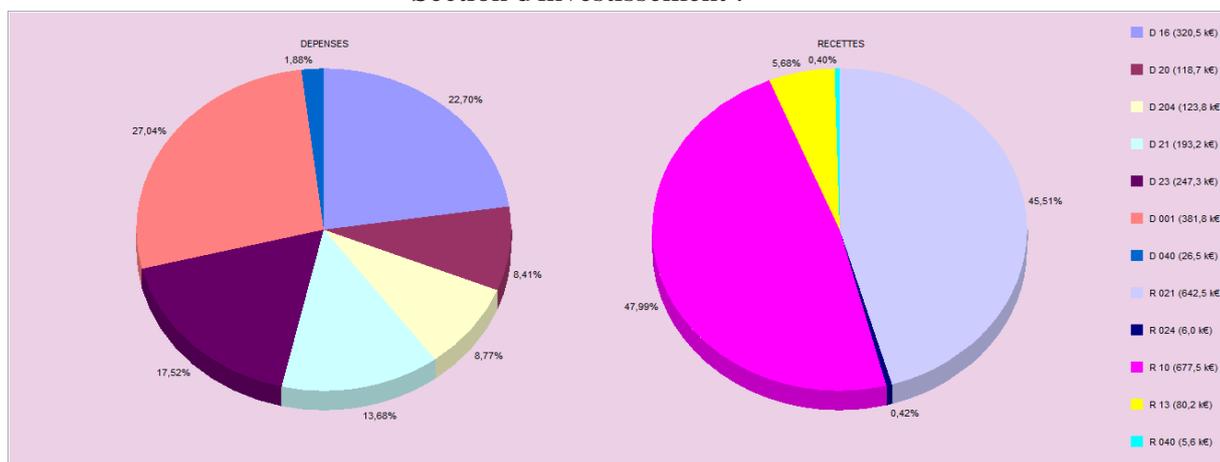
Globalement, les principaux équilibres du budget se présentent ainsi :

#### Section de fonctionnement :



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement			Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	603 400,00	013	Atténuations de charges	30 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	703 400,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	432 300,00
014	Atténuations de produits	201 200,00	73	Impôts et taxes	1 257 100,00
65	Autres charges de gestion courante	188 600,00	74	Dotations, subventions et participations	344 434,01
66	Charges financières	55 600,00	75	Autres produits de gestion courante	71 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 436,63	77	Produits exceptionnels	100,00
023	Virement à la section d'investissement	642 500,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	245 802,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 600,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 500,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 407 736,63</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 407 736,63</b>

### Section d'investissement :



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	320 500,00
20	Immobilisations incorporelles	118 700,00
204	Subventions d'équipement versées	123 800,00
21	Immobilisations corporelles	193 200,00
23	Immobilisations en cours	247 300,00
001	Déficit d'investissement reporté	381 772,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 500,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 411 772,66</b>

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	642 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	677 472,66
13	Subventions d'investissement reçues	80 200,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 600,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 411 772,66</b>

### 2-6 : Affectation du résultat d'exploitation 2016 - budget annexe eau-assainissement

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, étant rappelé que celui-ci peut être synthétisé ainsi qu'il suit :

	RÉSULTAT CA 2015	PART AFFECTÉE À L'INVEST.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A RÉALISER 2016	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
	A	B	C	D	E	F=A-B+C+E
INVEST.	81 403,12		-57 542,32	D : 36 200,00 R : 17 500,00	- 18 700,00	5 160,80
FONCT.	22 352,35	-	- 4 668,73			17 683,62

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016 ;

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement) ;

Après délibération,

⇒ DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2016, ainsi qu'il suit :

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION CUMULÉ AU 31/12/2016</b>	<b>17 683,62 €</b>
<b>Affectation obligatoire c/1068 :</b>	
À la couverture d'autofinancement et/ou exécution du virement prévu au BP	-
<b>Solde disponible à affecter :</b>	17 683,62 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	17 683,62 €
Total affecté au c/1068 :	-

⇒ PREND ACTE de la traduction budgétaire, dans le B.P. 2017, de cette décision :

- Recette compte 001 (résultat d'investissement reporté=A+C) : ..... 23 860,80 €
- Recette compte 002 (résultat d'exploitation reporté) : ..... 17 683,62 €
- Recette compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : .....néant

*2-7 : Approbation du budget primitif 2017 - budget annexe eau-assainissement*

Le Conseil municipal,

Vu les travaux de la commission des Finances lors de sa réunion du 30 mars 2017 ;

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif de l'exercice 2016 pour le service annexe eau-assainissement, présenté par M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, qui en détaille les principaux aspects ;

Après délibération ;

À l'unanimité ;

⇒ ADOPTE le budget primitif 2017 tel que présenté, lequel peut se synthétiser ainsi qu'il suit :

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Reprise des résultats	Cumul	Crédits effectivement votés par l'assemblée
<b>EXPLOITATION</b>					
Dépenses	585 283,62 €			585 283,62 €	585 283,62 €
Recettes	567 600,00 €		17 683,62 €	585 283,62 €	567 600,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses	111 560,80 €	36 200,00 €		147 760,80 €	111 560,80 €
Recettes	106 400,00 €	17 500,00 €	23 860,80 €	147 760,80 €	106 400,00 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>				<b>733 044,42 €</b>	

- ⇒ DÉCIDE une hausse tarifaire de 0,05 € le m<sup>3</sup> s'agissant de la redevance d'eau potable, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, laquelle sera ainsi portée à 0,99 €, cette évolution étant justifiée par l'évolution tarifaire de même ampleur décidée par le syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'Ill à compter de cette date. M. Christian BEYER et Mme Régine SORG font observer l'effort important demandé à la profession viticole en la matière, au regard des hausses successives de ces dernières années ;
- ⇒ PRÉCISE, conformément aux instructions budgétaires et comptables M 49, que le niveau de vote du budget est le chapitre ;
- ⇒ APPROUVE la rédaction suivante au titre de la présentation brève et synthétique exigée par l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit désormais que le vote du budget soit accompagné d'une présentation résumée de ses principales orientations, afin que le public puisse aisément en assimiler l'essentiel :

Le budget primitif 2017 du service eau-assainissement semble retrouver en 2017 un peu davantage d'aisance, grâce en partie aux hausses tarifaires décidées fin 2016.

Le m<sup>3</sup> d'eau avait ainsi été fixé à 0,94 € (+10 centimes par rapport à 2016, pour se rapprocher du niveau pratiqué par le Syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'Ill, auquel un transfert de la compétence "distribution" est envisagé à désormais relativement brève échéance).

Celui de l'assainissement est de 1,70 € / m<sup>3</sup>, en progression de 0,10 € également, mais ne reflète que strictement la hausse appliquée par le syndicat mixte de traitement des eaux usées de la Région des Trois-Châteaux.

D'autres facteurs sont plus conjoncturels : par exemple une hausse des redevables de la Participation pour Assainissement collectif, recette anticipée en nette progression du fait des premières constructions intervenant au sein du lotissement Herrenweg, ou encore une régularisation de redevances concernant la cave coopérative, principal client du service.

Quoi qu'il en soit, l'hypothèse de vente d'eau retenue pour la construction du budget (135 000 m<sup>3</sup>) semble assez réaliste, basée non sur la moyenne de ces dernières années, mais proche de l'exercice 2016, qui était en retrait sensible.

En section d'exploitation, les plus fortes variations d'une année sur l'autre concernent les frais d'entretien du réseau, le début d'année ayant été chargé, en termes de survenue de fuites d'eau.

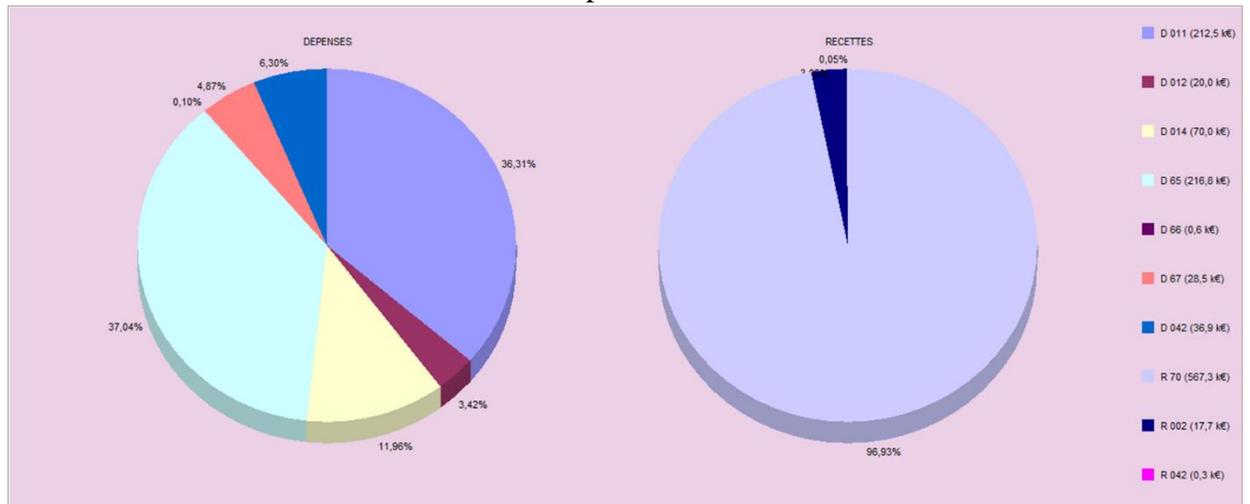
En section d'investissement, l'année se caractérisera vraisemblablement par une relative pause, après l'année 2016 où avait été réalisée une opération très significative, rue des Trois Châteaux et rue du Réservoir. Seul devrait être mené à bien le diagnostic engagé sur le réseau d'eau potable, pour un montant prévisionnel de 34 700 € TTC.

Aucune dette nouvelle n'est donc envisagée, contrairement à ce qui était intervenu en 2016.

À noter également que l'équilibre du budget est prévisionnellement assuré sans qu'il ait été nécessaire d'y inscrire une subvention d'équilibre versée par le budget général. Cette position pourra le cas échéant être revue en fin d'exercice, si l'exécution constatée le justifiait.

Globalement, les principaux équilibres du budget se présentent ainsi :

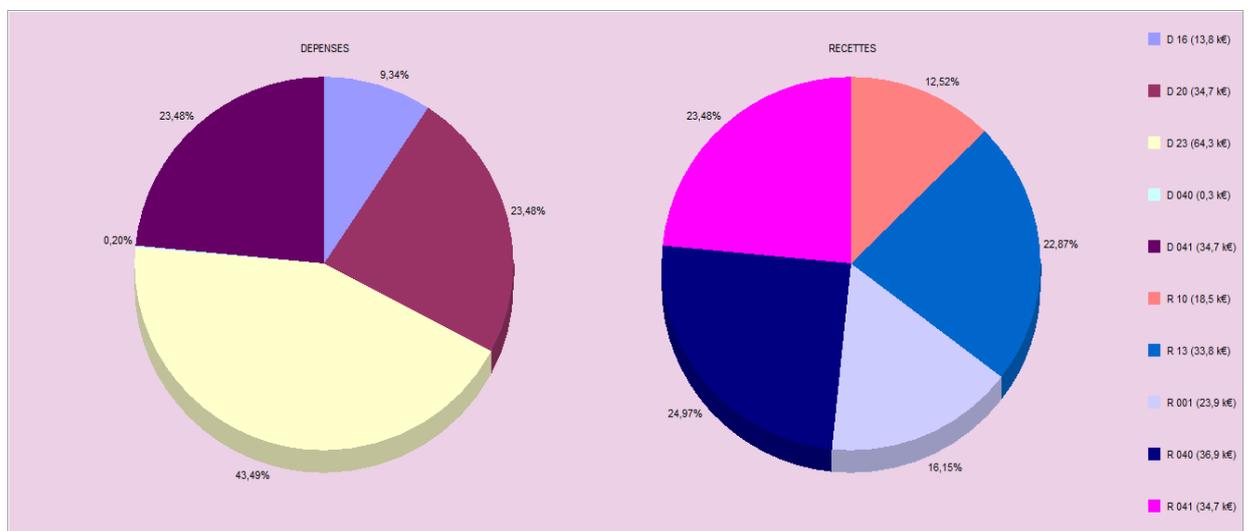
Section d'exploitation :



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	212 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00
014	Atténuations de produits	70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	216 800,00
66	Charges financières	600,00
67	Charges exceptionnelles	28 483,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 900,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>585 283,62</b>

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Vente de produits finis, prestations de services,	567 300,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	17 683,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>585 283,62</b>

Section d'investissement :



<i>Dépenses d'investissement</i>			<i>Recettes d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	13 800,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	18 500,00
20	Immobilisations incorporelles	34 700,00	13	Subventions d'investissement reçues	33 800,00
23	Immobilisations en cours	64 260,80	001	Excédent d'investissement reporté	23 860,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 900,00
041	Opérations patrimoniales	34 700,00	041	Opérations patrimoniales	34 700,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>147 760,80</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>147 760,80</b>

### **POINT 3 : Indemnités des élus**

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération en date du 5 avril 2014, déterminant les conditions de calcul et de versement des indemnités des élus pour le mandat en cours ;

Vu la lettre de M. le Trésorier en date du 20 mars 2017 ;

Considérant le rééchelonnement indiciaire opéré récemment sur les grilles salariales de la fonction publique, rendant dès lors possible une revalorisation à due concurrence des indemnités des élus, avec effet rétroactif éventuel au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ces indemnités pouvant désormais être déterminées en référence au nouvel indice terminal 1022, qui succède au précédent indice terminal 1015 ;

Entendu les réticences exprimées par M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, à la perspective d'une hausse des indemnités, au regard du contexte national de défiance vis-à-vis des élus et de la chose publique en général, mais également eu égard, d'un point de vue symbolique, aux contraintes budgétaires ;

Entendu le débat suscité par cette question, auquel prennent part de nombreux conseillers municipaux faisant part de leur point de vue à ce propos, les opinions à ce propos étant partagées ;

Après délibération,

Par 6 voix en faveur de la stabilité, 5 voix favorables à la revalorisation, et 2 abstentions, étant précisé que M. le Maire et les Adjoints ne prennent pas part au vote ;

⇒ DÉCIDE de maintenir strictement inchangée sa délibération susvisée, les indemnités des élus demeurant ainsi déterminés par référence à l'indice 1015 des grilles de rémunération de la fonction publique.

### **POINT 4 : Personnel communal – projet de renouvellement d'une convention de mise à disposition**

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la convention n° 859/16 de mise à disposition signée entre la commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin en date du 25 octobre 2016, pour une durée de six mois à compter du 3 novembre 2016, et arrivant donc à échéance le 2 mai prochain ;

Considérant la possibilité et l'opportunité de reconduire, pour une durée de six mois, à des conditions strictement inchangées, ladite convention ;

Après délibération,

À l'unanimité ;

⇒ APPROUVE la mise à disposition de la commune, par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin, d'un technicien à temps complet, durant la période du 3 mai 2017 au 2 novembre 2017 ;

⇒ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention susvisée à intervenir à cet effet, ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier.

#### **POINT 5 : Désignation de représentants de la commune au sein de l'office de tourisme intercommunal**

Le Conseil municipal,

Considérant la constitution du nouvel office de tourisme intercommunal, au conseil d'administration duquel sont appelés à siéger un représentant titulaire et un représentant suppléant issus du Conseil municipal ;

Après délibération,

À l'unanimité ;

⇒ DÉSIGNE les représentants suivants du Conseil municipal au sein de cette nouvelle entité :

- Titulaire : Mme Martine ALAFACI
- Suppléant : M. Denis KUSTER

## **POINT 6 : Convention de mise à disposition d'un logement**

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il serait souhaitable que la mise à disposition de la famille de réfugiés irakiens accueillis dans le logement communal du 1<sup>er</sup> étage de la maison des associations, 2 rue Mgr Stumpf, qui ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun document ni contrat, soit encadrée a minima par quelques dispositions écrites simples et de bon sens ;

Entendu les précisions complémentaires apportées par M. le Maire, indiquant notamment avoir obtenu l'avis favorable, dans cette perspective, du président et du comité de l'association Ensemble, qui œuvre à l'accueil de cette famille ;

Après délibération,

À l'unanimité ;

- ⇒ APPROUVE l'établissement de la convention d'occupation précaire dans le cadre de cette mise à disposition du logement considéré, selon le projet joint en annexe à la présente délibération ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire à signer cette convention, ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier.

## **POINT 7 : Compte-rendu des travaux de commissions communales et de délégués au sein de structures intercommunales**

*Commission Parking, circulation et stationnement*

Son président, M. André MERCIER, rend compte au Conseil de deux récentes réunions de la commission, qui s'est rendue sur le terrain, afin notamment de préparer les opérations de marquage au sol envisagées durant la Journée citoyenne du 29 avril prochain. Les derniers points encore en suspens à ce propos seront validés lors d'une prochaine réunion, qui se tiendra sous 15 jours.

À la faveur de ces deux sorties sur le terrain, la commission, relève M. MERCIER, a pu se rendre compte du fort potentiel de stationnement, d'environ 80 places, existant au droit des deux salles sportives de la Tuilerie, rue du Malsbach, sous condition d'une rationalisation et d'un traçage appropriés.

Il évoque enfin le dossier complexe de la réforme instituant la dépenalisation et la décentralisation du stationnement, auquel il devra être réfléchi sans trop tarder, l'horizon de mise en place dans tout le pays, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, étant désormais confirmé.

Il a établi de premiers contacts dans cette perspective avec des communes des environs, pour connaître l'état de leur propre réflexion.

M. le Maire rend compte de la teneur des débats à ce propos lors de la récente assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France, à laquelle il vient d'assister. Les inconnues, voire arrière-pensées, sont encore nombreuses dans ce dossier, il appelle donc à la prudence et à se donner le temps d'une mûre réflexion préalable à toute évolution ou investissement dans cette perspective.

#### *Commission Vie associative*

Mme Eliane HERZOG, sa présidente, convient avec les autres membres de la commission présents de la date de la réunion annuelle d'échanges avec les présidents des associations locales, fixée au 5 mai 2017 en soirée, à l'espace culturel les Marronniers.

#### *Syndicat mixte de la Lauch aval et des cours d'eau de SOULTZ-ROUFFACH*

M. Marc NOEHRINGER, délégué communal au sein de cette instance, rend compte de la teneur des débats d'une récente réunion.

Cette structure, signale-t-il, est appelée à se transformer, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en E.P.A.G.E. (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), afin de se donner les moyens collectifs d'assurer une cohérence des actions à l'échelle du cours d'eau dans son ensemble, dans le cadre du transfert au bloc communal de la compétence G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Une délibération du Conseil municipal sera nécessaire dans cette perspective, en temps utile.

Parmi les intérêts d'une telle évolution, M. NOEHRINGER relève que cette nouvelle structure pourrait être en mesure, sous certaines conditions, de financer la réalisation de bassins d'orage. Les communes conserveraient toutefois le financement et la réalisation des moyens et canalisations d'évacuation des eaux ainsi stockées.

M. NOEHRINGER signale également que tous les écoulements considérés comme des cours d'eau (à l'exclusion donc des simples fossés d'écoulement), sur chaque ban communal, pourront faire partie et être couverts par cette future entité, moyennant toutefois une cotisation supplémentaire. M. Jean-Luc FREUDENREICH rappelle qu'un travail de recensement récent existe déjà, et pourra éclairer utilement les décisions à intervenir.

#### *Commission Culture*

Mme Hélène ZOUINKA, qui la préside, se déclare très satisfaite de la soirée théâtrale du 1<sup>er</sup> avril dernier, qui s'est tenue à l'espace culturel les Marronniers. La compagnie T.T.T. a en effet interprété la pièce "la réunification des deux Corées" devant une salle comble, pour le grand plaisir du public et des organisateurs.

### *Groupe de travail – Journée citoyenne*

Mme Martine ALAFACI, qui coordonne cet événement dont la troisième édition se tiendra le 29 avril, annonce d'ores et déjà une centaine de participants inscrits, et invite les élus n'ayant pas encore fait part de leurs intentions à se manifester dès que possible.

M. Jean-Luc FREUDENREICH rend compte à ce sujet, pour sa part, des discussions tenues au sein d'une récente réunion du comité du syndicat viticole, à laquelle il a participé. Le comité se propose de réaliser le jointoyage de rigoles pavées longeant certains chemins du vignoble, dans le cadre de sa participation à l'événement.

Un temps sec étant indispensable pour ces tels travaux, il est toutefois possible que la date de cette intervention doive quelque peu être décalée. Un travail préparatoire de nettoyage et de préparation des supports par le service technique communal sera également à organiser en amont. Les modalités précises de coordination du chantier seront convenues avec le président du Syndicat viticole, M. Hervé GASCHY.

### *Conseil municipal des Jeunes*

Mme Hélène ZOUINKA, l'une des encadrantes des jeunes élus, remercie les dizaines de personnes ayant pris part à la matinée "Haut-Rhin propre", le samedi 25 mars dernier. À leur tête, les membres du Conseil municipal des jeunes, qui ont mobilisé leurs camarades puisque au total 45 enfants environ, ainsi qu'une vingtaine d'adultes, ont une nouvelle fois donné de leur temps pour rendre le cadre de vie de tous plus avenant et agréable, collectant au total une dizaine de sacs.

### **POINT 8-1 : Projet d'aménagement et d'extension du parking de la mairie**

Le Conseil municipal,

Entendu l'intervention de M. Denis KUSTER, rendant compte à l'assemblée de l'arrivée à son terme de la consultation de cabinets de maîtrise d'œuvre, organisée avec le concours de l'A.D.A.U.H.R., dans le cadre du projet d'aménagement et d'extension du parking de la mairie, et apportant divers détails à ce propos ;

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de cette opération au groupement constitué par les cabinets EVI de RONCHAMP et TECHNOFLOR-ARTFLORE PAYSAGE de BRETIGNEY, pour un montant global de 38 830,00 € HT, M. le Maire disposant d'une délégation permanente pour la signature de tels marchés à procédure adaptée ;
- ⇒ PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette prestation de maîtrise d'œuvre sont inscrits au budget primitif 2017.

## **POINT 8-2 : Projet d'armement de la police municipale**

Le Conseil municipal,

Entendu l'intervention de M. le Maire, qui informe l'assemblée qu'il envisage, dans le cadre de ses prérogatives propres, de doter les agents de police municipale d'armes à feu, mais souhaitant toutefois recueillir au préalable l'avis des élus à ce sujet ;

Entendu le débat s'ensuivant, au cours duquel prises de positions et arguments alternativement en faveur, opposés ou encore exprimant des réticences ou des doutes à la perspective d'une telle mesure sont échangés par de nombreux élus, interventions parmi lesquelles les sujets plus particulièrement discutés étant :

- La justification et l'origine de cette mesure envisagée, à quoi M. le Maire répond qu'elle est essentiellement fondée sur la menace terroriste toujours présente, la commune ne pouvant se considérer comme n'étant pas concernée, vu notamment la forte fréquentation en saison touristique ;
- Les possibilités, souvent jugées faibles, de réaction et d'intervention d'un ou deux agents armés, même expérimentés, face à un ou plusieurs agresseurs déterminés ;
- Le sentiment que les terroristes parviennent en quelque sorte à leurs fins, en faisant évoluer ainsi les comportements dans tout le pays ;
- Les risques et contraintes inhérents à toute possession d'armes à feu ;
- Les préoccupations liées à l'absence pour formation obligatoire deux semaines par an des agents concernés ;

Après délibération,

Par 10 voix contre 4, et 3 abstentions, M. le Maire ne prenant pas part au vote,

⇒ ÉMET un avis défavorable à l'armement de la police municipale.

## **POINT 8-3 : Conditions d'utilisation des poteaux d'incendie à d'autres fins que la défense incendie**

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il est constaté de temps à autre des branchements sur poteaux d'incendie, à l'occasion le plus souvent de chantiers de construction, voire, plus rarement, de remplissage de piscines ;

Considérant que ces prises d'eau sont rarement signalées et déclarées en mairie, ce qui pose de multiples problèmes, d'ordre sanitaire, de sécurité, d'intégrité du réseau et de tarification, en l'absence de toute facturation ;

Considérant la nécessité d'adopter de ce fait des règles spécifiques régissant précisément ces prélèvements réalisés à d'autres fins que la défense incendie ;

Après délibération,

⇒ APPROUVE la série de mesures détaillées ci-dessous :

- Réaffirmation de l'impératif de déclaration préalable systématique de toute prise d'eau sur poteau d'incendie ;
- Autorisation expresse écrite délivrée au cas par cas, à tenir à disposition à tout moment sur site en vue de contrôles par la police municipale ;
- Interdiction absolue de tout prélèvement de cette nature pour le remplissage de piscines ;
- Institution d'un droit forfaitaire de 250,00 €, en cas d'accord au branchement ;
- Constat préalable contradictoire de l'état du poteau lors de la délivrance de l'autorisation, en présence d'un représentant des services communaux ;
- Constatation par procès-verbaux et engagement de poursuites à l'encontre des personnes physiques et morales qui ne respecteraient pas ces dispositions, sans préjudice de l'application d'une pénalité forfaitaire de 1 000,00 € en cas de prise sur le fait de prélèvements non autorisés ;
- Apposition d'un autocollant d'avertissement sur chaque poteau d'incendie ;
- Campagne de communication dans la lettre du Maire ;
- Rappel systématique de ces dispositions aux pétitionnaires lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme ;

⇒ CHARGE M. le Maire de la mise en œuvre rapide de ces dispositions, applicables avec effet immédiat.

### **Communications diverses**

- Le Conseil municipal est informé que de nouveaux documents rendant compte de l'avancement des travaux de la commission P.L.U., dont des plans de zonage et un projet de règlement, ont été versés à la concertation dernièrement, et sont accessibles au public par consultation au guichet en mairie ou sur le site internet [www.ville-eguisheim.fr](http://www.ville-eguisheim.fr)
- M. Marc NOEHRINGER informe l'assemblée que la chaîne de télévision TF1 tournera en bonne partie à EGUISHHEIM, sur le site des Trois-Châteaux, un reportage sur les Veilleurs de châteaux, ce réseau mis en place à l'initiative du Conseil départemental et dont il fait partie, vraisemblablement le 29 avril au matin.
- M. Bernard EICHHOLTZER aborde à nouveau le sujet du mur antibruit, appelant à garder le contact avec les riverains à ce propos. Il suggère de demander aux conseillers départementaux, particulièrement à M. Lucien MULLER, davantage d'implication dans ce dossier, en organisant, pourquoi pas, une réunion avec les riverains pour leur exposer la position du Conseil départemental.
- Le Conseil municipal du mois de juin 2017 est avancé au 6 juin, en lieu et place de la date du 7 initialement envisagée, la prochaine séance restant toutefois fixée au 10 mai 2017.

### Agenda de prochains événements et manifestations publiques évoqués en séance :

- Une passation de commandement à la tête de la 3<sup>ème</sup> Compagnie du 152<sup>ème</sup> R.I. de COLMAR, jumelée avec EGUISHHEIM, se tiendra Place du Château St-Léon, à la mi-juin, très vraisemblablement le 16 en milieu de matinée.
- M. le Maire rappelle aux élus les dates des 15 et 16 juillet 2017, auxquelles sera célébré le 50<sup>ème</sup> anniversaire "retour", en Champagne, du jumelage avec HAUVILLERS.
- Une visite similaire en CHARENTE, auprès des villages signataires du pacte d'amitié signé voici 10 ans, se profile du 2 au 6 novembre 2017, pour également célébrer ce cap symbolique de l'officialisation de l'amitié avec EGUISHHEIM.
- M. le Maire donne lecture, par ailleurs, d'une lettre d'invitation émanant de l'autre ville jumelée, HINTERZARTEN, où se tient le 14 juillet une animation intitulée « Vive la France ».
- M. Henri VORBURGER communique quelques informations au sujet d'une soirée consacrée à la situation au TIBET, qui se tiendra le 8 juin prochain, destinée à officialiser le parrainage symbolique qu'EGUISHHEIM a apporté à la ville tibétaine de BATANG, lors de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2015. Mme Marie HOLZMAN, grande spécialiste de la Chine, tiendra une conférence à 20h00 en l'espace culture les Marronniers. Un panneau réaffirmant ce soutien devrait être dévoilé pour l'occasion.
- Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH annonce que, suite à la projection du film "DEMAIN", qui s'était tenue le 3 mars dernier, à l'initiative des commissions communales de l'Environnement et de la Culture, un groupe de personnes intéressées pour réfléchir et développer des actions dans le domaine du développement durable et de la transition écologique s'était constitué. Sa prochaine réunion, à laquelle elle invite tous les élus intéressés, est fixée au 12 avril prochain, à 20h00, et se tiendra en Mairie.
- Mmes WETTLY-BANNWARTH et Hélène ZOUINKA communiquent également à l'assemblée le calendrier des prochaines sessions de l'Université Populaire du Vignoble, dont les conférences reprennent incessamment.
- Mme Hélène ZOUINKA confirme à l'assemblée l'organisation d'un spectacle par l'association "les Mangeurs de Lune", le 12 août prochain, Place du Château St-Léon, dans le cadre du festival annuel du même nom qui se tient en divers lieux de la communauté de communes.
- Enfin, M. le Maire lance la réflexion quant à la nécessité de disposer à nouveau d'un panneau d'affichage public, ce qui n'est plus le cas depuis les travaux de rénovation entrepris à l'office de tourisme, et invite chacun à suggérer des idées en ce sens quant à un emplacement approprié.

Fin de la séance : 23h15